

**Règlement particulier : Trophée Gard  
Hérault n°2 (TGH)**

**Date : 5 et 6 avril 2025**

**Lieu : Nîmes**

**Gymnase : Roger Audoyer (dit Vallon)**

**Saison 2024-2025**



### **Préambule :**

Le TGH a pour but de permettre d'avoir du temps de jeu pour les catégories les plus jeunes (poussins) et les catégories féminines. Ces tableaux seront priorités dans la création pour avoir le maximum de matchs pour eux (poules uniques, poules de 6 etc ...)

### **Article 1 :**

La compétition, organisée par le club de l'OBC Nîmes conjointement avec le CODEP 30, est autorisée par la FFBad sous le numéro XXXXX et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions). Le juge arbitre de la compétition est Mr Augustin Sangil, ses décisions seront sans appels. Le GEO de la compétition est Mr Wilhem Sangil.

### **Article 2 :**

Le tournoi est ouvert aux joueurs(es) Minibad, Poussin(e)s, Benjamin(e)s, Minimes, Cadet(te)s et Juniors, dans les catégories Simple et Mixte, des départements du Gard, de l'Hérault et des départements limitrophes (dans la limite des places disponibles), dont le classement est R4 maximum dans la discipline jouée.

### **Article 3 :**

Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBaD et ne s'inscrit que dans une seule catégorie pour la journée. La date limite d'inscription est le vendredi 28 mars à 23h59. La date de prise en compte du CPPH est celle du lundi 31 mars. Le joueur peut s'inscrire individuellement ou être inscrit par son club. Sauf mention contraire, le règlement de 10 euros pour un tableau et de 12 euros pour 2 tableaux, sera à régler obligatoirement via Badnet à l'inscription.

### **Article 4 :**

Le nombre limite d'inscrits est équivalent à 12 fois le nombre de terrains utilisés pour la compétition. Cette limite peut être adaptée selon l'appréciation du GEO ou du Juge-Arbitre. Les premiers matchs ne peuvent pas démarrer avant 8h ou se terminer après 19h suivant un échancier à 30 minutes par match. En cas d'inscriptions trop nombreuses, les licenciés dans des clubs du Gard et de l'Hérault sont prioritaires, puis selon la date de réception des inscriptions (premières inscriptions = prioritaires)

### **Article 5 :**

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points, et sont en auto-arbitrage (sauf pour la catégorie Poussin, qui seront dans la mesure du possible scolarisés par des jeunes joueurs Minimes, Cadets ou Juniors, cas échéant un adulte pourra être désigné par le JA).

### **Article 6 :**

Les joueurs seront répartis de la manière suivante à raison d'un seul tableau par jour

#### **SAMEDI :**

- Simple Homme et Simple Dame Poussin, Benjamin et Junior
- Double Mixte Minime et Cadet

#### **DIMANCHE :**

- Simple Homme et Simple Dame Minime et Cadet
- Double Mixte Poussin, Benjamin et Junior

**Attention : en cas de surclassement, le joueur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie pour la durée du tournoi !** (Exemple : Si un joueur décide de faire les 2 tableaux et de se surclasser, il doit jouer les 2 tableaux dans la catégorie choisie).

Un joueur ne peut s'inscrire qu'une seule fois en simple et/ou une seule fois en mixte sur le week-end.

### **Article 7 :**

Les joueurs seront répartis en fonction de leur classement dans des séries différentes :

- Promotion : Joueurs classés entre P10 et NC
- Excellence : Joueurs classés D9 et +

En cas d'inscriptions peu nombreuses dans un tableau, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier la répartition des joueurs.

### **Article 8 :**

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal et doivent être en plume. Le

volant officiel du tournoi est le « LINTON 1 », il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs. Ils seront à la vente à la table des marques.

**Article 9 :**

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes minimum sauf accord des joueurs. Le temps d'échauffement est de 3 minutes à compter de l'appel du match, test de volants inclus.

**Article 10 :**

Un volant touchant au service une des structures du gymnase est considéré comme let et sera remis une seule fois. En jeu, le volant sera considéré comme faute.

**Article 11 :**

En cas de forfait d'un des 2 partenaires en double mixte, la priorité sera donnée au joueur ou à la joueuse de trouver un ou une remplaçante. Le cas échéant le comité peut composer une paire à l'aide des joueurs inscrits en recherche.